

VIE AU GRAND AIR D'ATTICHY

TERRAIN MUNICIPAL "BERNARD FOURNET"
5 VOIE INDUSTRIELLE – Z.I. LES SURCENS – 60350 ATTICHY
DISCIPLINE ; ATHLETISME

Règlement Intérieur spécifique à la catégorie Baby Athlé.

NOM :

PRENOM :

La Vie au Grand Air d'Attichy (VGA Attichy, ci-dessous désignée « Association », est dirigée et administrée par des bénévoles.

Son objectif est de transmettre à chacun de ses membres, la passion des diverses disciplines de l'athlétisme et plus généralement les valeurs sportives qu'ils partagent dans un esprit de convivialité.

1) Inscription.

Les fiches d'inscriptions sont :

- A retirer sur simple demande lors des horaires d'ouverture de l'Association au stade municipal d'Attichy ou lors des séances du Baby Athlé.
- A solliciter auprès des membres du Comité Directeur.
- A télécharger sur le site internet de l'Association (www.vgaattichy.fr).

Conditions d'inscription :

- Certificat médical (pour les pratiquants), à compléter sur la fiche d'inscription, par le médecin traitant, ou obtenir un certificat médical auprès de lui, reprenant l'ensemble des mentions de la fiche d'inscription. Pour les renouvellements de licence, il est possible de remplir le questionnaire de santé proposé par la Fédération Française d'Athlétisme.
- Autorisation parentale à compléter sur la fiche d'inscription.
- Règlement du coût de la licence et de la cotisation (possibilité d'obtenir un échancier).
- Accepter les clauses de ce présent Règlement Intérieur.

Délai d'inscription :

- Dès sa demande en début ou en cours de saison, chaque athlète devra avoir remis son dossier d'inscription complet. Dans le cas contraire, et notamment pour des mesures de couverture d'assurances, il ne pourra en aucun cas participer aux séances du Baby Athlé.
- Pour les nouvelles inscriptions, il est toutefois proposé une seule séance d'essai, sous couvert de présenter une copie de l'attestation d'assurance scolaire couvrant les activités extrascolaires.

2) Séances.

- Les séances du « Baby Athlé », ont lieu en salle des Sports de Couloisy, mise à disposition par la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (CCLO).
- Les jours et horaires sont indiqués sur le site www.vgaattichy.fr, affichés au stade municipal, voire annoncés par courriel.
- Des séances en extérieur pourraient être dispensées suivant l'appréciation de l'entraîneur.
- Les parents d'athlètes mineurs s'engagent à être à l'heure pour le début et la fin des séances et doivent se présenter aux entraîneurs.
- Il est conseillé d'avoir des vêtements et des chaussures adaptés à la salle des sports, ainsi de quoi s'hydrater.
- En cas d'annulation, les familles seront alors averties par courriel.

3) Discipline

Il est demandé ;

- Le respect des horaires, des installations et des équipements de l'Association.
- Le respect des membres de l'Association.

Les parents d'athlètes mineurs devront sensibiliser leurs enfants à ces règles de vie.

Le manquement à ces obligations entraînera l'exclusion de l'Association, après un premier avertissement et un entretien éventuel.

